L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

Jours de publication durant l'été : MARDI, JEUDI & SAMEDI.

JEUDI, (MATIN), 26 JUILLET 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT,

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

"Le général Jackson se distingue par une lucidité d'esprit et une force de volonté telles, qu'il se rapproche plus du caractère romain qu'aucun homme vivant."—JEFFERSON.

"Quant au capitaine distingué, qui a répandu tant de gloire sur notre pays, dont la renommée constitue une si vaste portion de sa *propriété morale*, je n'ai jamais eu, JE NE PUIS JAMAIS AVOIR pour lui d'autre sentiment que celui du plus profond RESPECT *et de la plus grande bienveillance.*"—H. CLAY.

POUR VICE PRÉSIDENT,

MARTIN VAN BUREN,

DE NEW-YORK.

ELECTEURS DE LA LOUISIANE.

POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT.

Premier District,	J. B. PLAUCHE',
Second District,	THOMAS W. SCOTT,
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY,
Quatrième District,	ALEX. MOUTON,
Cinquième District,	PLACIDE BOSSIER,

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 26 juillet.

Nous avons émis hier à l'usage de nos souscripteurs qui parlent la langue française, en extra, le Message du Président accompagnant le *veto*, en renvoyant au Sénat le *bill* pour modifier et étendre la Charte de la Banque des Etats-Unis, lequel a été appelé à juste titre "*la seconde déclaration de l'indépendance des Etats-Unis,*" et qui doit nous délivrer d'une tyrannie encore plus odieuse que celle dont nous a sauvé la première déclaration—la tyrannie d'une aristocratie de richesses qui spécule sur les besoins ou la cupidité des individus ou des Etats.

Il est loin de nous de penser que nous pouvons ajouter de la force aux argumens du Président, mis en avant dans cette composition admirable ; mais nous devons faire un appel à tout homme intelligent et candide et qui aime la liberté, l'invitant à lire ce document avec attention et un esprit de recherche, et non pas avec cette coupable insouciance qui fait que le plus souvent un grand nombre de lecteurs ne se rappellent pas une des phrases que contiennent les documens publics de la plus haute importance. On verra que même quand toutes les objections possibles avaient été mises en avant—l'inutile empressement avec lequel on a présenté le bill devant le Congrès, quatre ans avant l'expiration de la charte de la banque, et pendant qu'on attaquait hautement la pureté de son administration et les accusations prenaient un certain caractère de véracité—l'aveu non déguisé que l'opposition avait, dans ce moment, soutenu le bill comme un moyen politique de forcer le Président à y mettre son *veto* au risque de sa popularité ; d'une manière ou de l'autre, d'après notre opinion, l'auraient justifié sur le refus qu'il fit de sa sanction ; mais cependant, ses raisons principales sont fondées sur ce que la Constitution n'a pas donné au Congrès le pouvoir de créer *une telle banque* ; et sur les dangers qu'on doit appréhender d'un semblable monopole d'argent entièrement indépendant des lois, de la jurisdiction et de la souveraineté des Etats, dans leurs limites respectives, excepté ce qui appartient exclusivement à la jurisdiction du gouvernement général, et rien ne peut nous prouver que la Banque des Etats-Unis soit plutôt une institution nationale, que toute autre corporation destinée à tout autre usage.

Quelques personnes ont pensé que cette démarche porterait un coup fatal à la popularité du Président. Nous n'avons pas ces craintes. Tant qu'on rendra hommage à la vertu ; tant qu'un généreux oubli de soi-même pour se vouer aux intérêts de la patrie excitera l'admiration et le respect, le message du président JACKSON contribuera à l'élever dans l'estime de tout patriote désintéressé. Il a rempli sa tâche d'une manière noble, sans crainte des conséquences, quoique le résultat, si une avare cupidité avait le dessus, le conduirait à la retraite et l'exposerait à la proscription. Dira-t-on que le peuple américain n'a pas assez de vertu pour apprécier une telle démarche ? Nous n'en doutons pas. Le peuple américain peut et veut l'apprécier et la récompenser, et pour nous servir des expressions du *Globe*, "il est difficile de décrire avec des expressions assez fortes le sublime du spectacle moral que contemple le peuple américain en la personne de Jackson. Il avait versé son sang dans la guerre de l'indépendance ; il avait acquis une gloire immortelle devant la Nouvelle-Orléans, et un peuple juste l'avait porté à la première place qu'il put donner. Il semblait qu'il avait fourni la carrière de la gloire et qu'il ne lui restait plus qu'à se reposer sur ses lauriers en léguant à l'histoire le soin de transmettre aux générations futures le nombre de ses exploits et leur récompense. Mais sous une autre forme le danger vint encore menacer la patrie ! Une aristocratie de fortune, imprévoyamment organisée par les hommes d'état qui avaient eu à lutter contre les difficultés de la dernière guerre, acquérait une autorité sur notre peuple, et une influence sur le gouvernement, qui menaçaient de changer le caractère de nos institutions et de réduire nos Etats à dépendre d'une manière avilissante de la noblesse et de la bourgeoisie (*gentry*) d'un royaume étranger. Il n'eut qu'à [illegible] la continuation de ce qu'il trouva [illegible] sanctionné et confirmé une [illegible] par les deux chambres du Congrès, [illegible] les principaux obstacles à sa réélection, et probablement pour le mettre à même de conduire les affaires de la nation en harmonie et en paix durant le reste de son administration. Mais Andrew Jackson n'est pas homme à se reposer tant que son pays est en danger. Il a considéré cet insidieux ennemi, ce poison qui attaquait nos institutions au cœur, comme plus à redouter que des armées ennemies. C'était le germe d'une noblesse américaine, un moyen donné à l'aristocratie, anglaise pour "lever un revenu en Amérique", ce que le parlement avec la marine et les armées britanniques n'avait pu opérer ; et qui enfin devait conduire ces Etats à dépendre des Iles anglaises, dépendance non moins avilissante et non moins funeste à leurs intérêts que leur état colonial. En outre, pour conserver notre indépendance, le héros conquérant, le patriote inaccessible à la crainte, a fait le sacrifice de son aisance personnelle, et, comme le croient ses ennemis, il a mis à jeu sa réélection, si non sa renommée future. Mais ses ennemis calculent mal. Il est impossible que personne doute de la pureté des motifs qui l'ont poussé à cet acte ; et au milieu de ce grand spectacle moral, de son courage et son dévouement personnel, l'admiration et l'enthousiasme qu'exciteront ses vertus seront son appui, et l'hôte mercenaire qui l'attaque sera écrasé. Dans cet acte les gloires du champ de bataille sont éclipsées ; c'est l'auréole d'une gloire immortelle.

"C'est le 4 JUILLET, que cet ennemi de notre liberté et de notre indépendance s'est présenté à notre chef et l'a sommé de se rendre. Il a fait comme nos pères de 1776 ; il a assuré les droits de notre peuple à la liberté, et de nos Etats à l'indépendance. Son message sera considéré par les vrais libéraux d'aujourd'hui comme *une seconde déclaration d'indépendance*, qu'ils soutiendront avec non moins d'ardeur et de dévouement que ne le firent leurs pères."

La *Gazette* des Attakapas publie les retours de onze paroisses du 3e. district congressionnel, par lesquels il paraît que M. Bullard a obtenu 590 voix, et M. Mouton 347.

Le Conseil de Ville, dans sa séance d'hier, a réélu les quatre commissaires de police qu'il avait destitués.

La malle du nord nous a apporté des journaux de New-York du 11 du courant ; ils annoncent l'arrivée de deux navires, le *Carroll of Carolton*, parti de Liverpool le 4 juin, et le paquebot le *Sully*, parti du Havre le 1er. du même mois ; les dates de Paris par ce dernier ne sont que du 31 mai, mais les journaux anglais nous en fournissent du 1er. juin.

La nouvelle la plus importante, et que nous annonçons avec une vive douleur, est celle de la mort de l'illustre général LAMARQUE ; il a succombé le 31 mai, aux suites de l'attaque du choléra qu'il a eue.

Le compte-rendu des députés qui se sont assemblés chez M. Laffitte, a été publié à Paris le 30 mai ; ce document, qui se fait remarquer par une grande simplicité de langage, une profonde énergie et une vive conviction, a produit une sensation marquée ; nous tâcherons de le publier tout au long dans un de nos prochains numéros ; il contient les noms suivants : MM Allier, A. de Puyraveau, Arago, Bacot, Bavoux, Bernard (du Var), Blaque-Belair, le marquis de Bryas, Cabet, Comte, de Corcelles, Cordier, de Cormenin, le comte Duchaffault, Duris-Dufresne, Calabert, Garnier-Pagès, Gauthier de Rumilly, de Girardin, de Gouves-de-Nuncques, d'Hérambault, Jollivet, Laboissière, le général Lafayette, G. Lafayette, J. Laffitte, le général Laffitte, le général Lamarque (*mourant*), Larabit, Lenouvel, Marchal, Mauguin, le marquis de Mornay, Nicod, Odilon-Barrot, Portalis, Pourrat, Taillandier, Tardieu, le général Thiard et de Tracy. D'autres députés marquants, qui n'ont pas signé, peut-être par cause d'absence, ont envoyé leur adhésion ; on cite le maréchal Clauzel, le général Subervic, M. Roussilhe et le comte de Las-Cazes.

On verra par un article du *Temps*, que nous donnons plus bas, que les chouans sont plus audacieux et plus menaçants que jamais, et que la France est bien réellement en proie à une guerre civile, qui peut avoir les plus effroyables résultats si le gouvernement ne se décide pas à agir avec plus de vigueur contre les ennemis de la révolution de juillet.

Le *Mémorial* de Bordeaux annonce l'arrivée de la duchesse de Berry à Madrid ; mais des nouvelles politiques de cette dernière ville du 24 mai, et des lettres particulières du 22, ne font pas mention de ce fait.

Dans la nuit du 30 mai, il a été distribué à Paris une profusion d'exemplaires d'un pamphlet intitulé : *Fuite de Louis-Philippe*, et qui est terminé par un appel au peuple pour l'engager à se révolter. Voici la retraduction de ce singulier document, qui fait allusion au départ du roi pour Compiègne, où il va conférer avec le roi des Belges :

FUITE DE LOUIS-PHILIPPE.

"Il est parti, le parjure, qui pendant deux ans a osé s'asseoir sur un trône que le peuple a conquis au prix de son sang. Il avait promis de faire ratifier par la nation assemblée ce choix *inattendu*, ou plutôt qui le rendait seulement possesseur de la couronne. Il a oublié ses sermens. Le peuple n'a pas été consulté.

Pendant deux ans, qu'a-t-il fait pour l'honneur de la France, pour le bonheur de ses enfans ? Hélas, chacun sait à quelles misérables mesures il a eu recours, et le mépris public a déjà fait justice de leur auteur. Il s'en va, poursuivi par l'indignation générale, et la haine du pays ; mais en fuyant, comme le Parthe, il nous jette un trait plus meurtrier que tous les autres. Il achève, il complète notre ruine ; il dépouille la France de 160,000,000.

La preuve est aisée ! Comptez, Français.

Soixante millions, produit de la vente de 160,000,000 pieds de bois des forêts de la couronne.

Trente millions d'épargnes faites sur sa liste civile.

Quarante millions d'un emprunt récent.

Vingt millions envoyés aux Etats-Unis ou placés à la Banque d'Angleterre.

Total, 150.000,000 de francs, qui font la désolation de la nation.

Peuple, voyez ce que Louis-Philippe vous a couté ; et il vous laisse en échange, la misère et la guerre civile, et bientôt, peut-être, la guerre étrangère ! Voyez les adieux qu'il vous a adressés en partant, car il s'en est allé, il vous a abandonnés. L'entrevue de Compiègne, le mariage de sa fille, ne sont que des prétextes. LES RELAIS SONT PREPARE'S POUR UNE FUITE DE NUIT A VARENNES.

Peuple, pourquoi donc attendez-vous de l'aide pour briser vos chaînes ? Voulez-vous qu'un autre soldat change soudain son *portefeuille* en une couronne, ou vous impose un joug de fer et fasse périr vos enfans ? Stupide peuple ! faut-il que tu aies toujours des maîtres, et n'es-tu donc né que pour l'esclavage ?

Réveille toi, peuple ! C'est la liberté qui t'appelle !!! "

Une lettre de Londres, du 3 juin, dit positivement que le prince de Talleyrand a été invité par le roi des Français et de deux membres de son cabinet, à se rendre à Paris, à l'effet de conférer avec eux sur l'état critique des affaires, et de leur donner son avis sur la modification proposée pour le ministère. On se proposait, ajoute-t-on, de lui offrir la présidence du conseil, mais on pense qu'il n'est pas assez populaire pour occuper cette place.

Voici les bulletins de la commission de santé, sur l'état du choléra à N.-York.

Du 6 au 7 à midi,	42 cas nouveaux,	10 décès.	
8 ,,	48	,,	14 ,,
9 ,,	105	,,	28 ,,
10 ,,	109	,,	44 ,,
11 ,,	129	,,	50 ,,

Le collecteur de la douane nous fait la faveur de nous communiquer la lettre suivante, qui lui est adressée par le consul des Etats Unis à Matamoros :—

MATAMOROS, 12 juillet.

Monsieur,—Le 30 du mois dernier, j'ai eu l'honneur de vous informer que les forces du général Santa-Anna étaient en possession de cette ville.

Le 6 du courant, une capitulation a été conclue entre les colonels Guerra et Mejia, par laquelle il est stipulé, et arrêté que les deux parties attendraient le résultat des négociations commencées entre les généraux Santa-Anna et Calderon ; que le colonel Guerra reprendra le commandement des troupes du gouvernement dans cette ville, et que le colonel Méjia se rembarquera avec ses forces, et se rendra le plus tôt possible, au Texas, pour aller mettre fin à quelques troubles qui ont éclaté entre les troupes du gouvernement et les habitants de la colonie. Le colonel Austin est ici et se propose d'accompagner l'expédition, où ne pouvait choisir un médiateur plus convenable. Il est fort estimé des deux partis, et il n'y a pas de doute que par son interposition et son influence il ne parvienne à arranger à l'amiable les difficultés qui se sont élevées. Le pays a besoin de repos, et il est à espérer que les hostilités ne recommenceront pas. Le colonel Mejia a retiré ses troupes de la ville, le 10 au matin, et probablement elles se sont embarquées hier. Avis a été reçu ici de la mort prématurée du général Teran, qui s'est suicidé à Padilla, le 3 du courant. On suppose que la reddition de cette ville, où se trouvait son quartier général et le peu de succès de son parti, l'ont porté à commettre cet acte.

Les affaires commerciales, par suite de la capitulation, sont rétablies sur le même pied que précédemment. Les officiers civils et militaires du gouvernement ont été réinstallés et remplissent maintenant leurs fonctions comme ci-devant.

Le général Santa-Anna a envoyé un navire aux Etats-Unis pour en ramener le général Pedraza et le placer à la tête du gouvernement. On dit qu'il a dicté à Calderon les conditions d'un armistice ; et, en conséquence, il est à présumer que le résultat de ces négociations sera tout en sa faveur.

J'ai l'honneur, D. W. SMITH.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 3 juin.

Nous avons reçu hier au soir un exprès de Paris avec les nouvelles du 31 mai au matin. Tous les journaux, ministériels comme de l'opposition, s'accordent à dire que les mouvemens des Carlistes fomentaient de sérieuses alarmes ; de tous côtés des troupes marchent sur la Vendée où l'on assure que M. de Bourmont est venu se mettre à la tête des insurgés. A Lusignan, Angers, Bourbon-Vendée, Vannes, Nantes, Rennes, Chateauneuf, et Alençon, il y a déjà eu des mouvemens partiels, si ce n'est révolte ouverte, et on affirme que 4 départemens contigus vont être déclarés en état de siége.

En faisant la part de l'exagération il n'en est pas moins certain que dans beaucoup d'endroits des rixes violentes ont eu lieu entre le peuple et les troupes, sans doute c'est avec raison qu'on a désigné la cherté des grains et du pain comme une des principales causes de mécontentement, mais cette cause n'explique point le fait avéré que des bandes de 3 à 400 hommes ont attaqué et dispersé les troupes du gouvernement. Nous regardons la tentative des carlistes comme le va-tout d'un parti désespéré, mais on ne peut se dissimuler que, dans la situation actuelle de la France, cette tentative peut faire beaucoup de mal au gouvernement.

FRANCE.

PARIS, 30 mai.

Le gouvernement voit donc enfin où sont ses ennemis. Quelques-uns de ces nombreux fonctionnaires que la royauté déchue nous avait légués, comme une garnison laissée dans la place, sont destitués ; le conseil municipal d'Issingeaux, dont plusieurs membres avaient adhéré à la constitution de la *Gazette*, est dissous ; on nous promet une circulaire énergique de M. de Montalivet aux préfets des départemens de l'ouest ; M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, est parti en poste pour juger, par ses propres yeux, de la situation de ces contrées ; on parlait à la Bourse de trois départemens qui doivent être mis en état de siége.

C'est dans de semblables circonstances que les haines devraient s'éteindre et les divisions s'oublier. La guerre civile, comme la guerre étrangère, ne devient jamais plus funeste que lorsqu'elle n'a pu réunir les dissidences du parti national. Mais non, le pouvoir attaqué par les carlistes se garde encore des opinions libérales ; il aime mieux avoir la presse pour adversaire que pour alliée. Le jour où la Vendée arbore le drapeau blanc, il intente à la *Tribune* un cinquantième procès.

Combien le pays est plus avancé !

L'insurrection se lève dans cinq départemens : la Sarthe, la Mayenne, Maine-et-Loire, la Vendée et les Deux-Sèvres. Elle a un mot d'ordre général, des armes, des étapes fixes, des colles tout prêts, et qui se remplissent en traversant les villages ; elle distribue des proclamations, promet la mort à quiconque résiste, une haute paie, des grades, des pensions à ceux qui se jetteront dans ses rangs.

Les bandes ne sont plus livrées à des chefs subalternes, ni tapies dans les bruyères. Les chouans s'assemblent par centaines ; ils ont des officiers expérimentés ; la noblesse du pays prend les armes comme pour un coup décisif, et dès l'abord ils désarment des militaires isolés et se portent à l'attaque de nos cantonnemens.

Des tentatives ont échoué sur tous les points ; près d'Amailloux, où la bande de Diot a été dispersée et où l'on a fait des prisonniers de marque ; au pont de Claye, où quelques chouans ont perdu la vie ; à la Suze, à Chemillé, et dans les environs du Mans, qui ont été témoins de leur déroute complète.

Certes, on ne doutait ni du courage de nos soldats ni du zèle prudent des autorités militaires ; mais qu'à l'apparition du drapeau blanc tout une population soit accourue sous la bannière nationale, unanime, pleine d'ardeur, sans distinction de partis ; que sur le pont qu'elle avait inauguré à Napoléon, la garde civique du Mans ait réuni à l'instant cinq cents hommes, qu'un plus grand nombre remplaçait déjà le lendemain, c'est là un admirable patriotisme à proposer en exemple à ceux qui divisent pour régner.

Cette union imposante des citoyens est l'arrêt de mort de la chouannerie, si le gouvernement sait en profiter pour organiser des compagnies mobiles prises dans la garde nationale, et que la connaissance des lieux mettrait à l'abri des surprises ; si la gendarmerie, qui rendit tant de services en 1815, était dirigée en masse sur les départemens infestés, on aurait bientôt raison de ces entreprises de grand chemin.

La chouannerie ne s'est étendue que par l'indifférence du pouvoir ; les bandes, qui étaient d'abord de dix hommes, en comptent maintenant jusqu'à cinq cents. Mais, avec ces accroissemens, elle est bien loin du temps où Charette et Larochejacquelein mettaient quarante mille hommes sur pied à la fois et pénétraient jusque dans les rues de Nantes. Elle est loin même de sa gloire de 1815, où le général Travot eut du moins cinq mille paysans à combattre, des munitions et des postes à disputer.

Les villes, qui étaient partagées entre la république et la royauté, ne renferment guère aujourd'hui que des partisans de l'ordre nouveau. Dans les campagnes, les moyens propriétaires et les métayers ne prennent aucune part à l'insurrection ; elle est réduite aux nobles et aux journaliers, encore ceux-ci ne paraissent ils pas susceptibles de fanatisme.

Ce ne sont plus en effet ces hommes simples et dévoués, qui croyaient à Dieu et au roi avec la même ferveur, et qui marchaient sur les canons armés d'un bâton. La révolution a pénétré aussi en Vendée ; on y trouve d'anciens soldats qui ont fait les campagnes de l'empire, et qui ont appris à n'avoir de foi qu'au drapeau. Aussi leurs expéditions ne portent elles aucun caractère de grandeur ni d'enthousiasme.

Pour les soulever, on s'adresse à leur égoïsme comme autrefois à leurs sentimens ; on leur promet les biens de ce monde, on s'apitoie hypocritement sur la misère des ouvriers ; c'est une guerre des prolétaires contre les propriétaires que l'on veut susciter au nom de la légitimité. Ainsi ce parti, qui se prétend héritier de toutes les croyances, n'a plus de convictions à remuer ; il enrôle des gladiateurs à prix d'or, il les échauffe par la boisson, les attire par l'appât du pillage, et les regarde froidement périr dans le conflit ou mourir de la main du bourreau.

Avec de pareilles ressources on ne fait pas trembler un peuple. Si nous mesurions la portée de ces dernières convulsions, les légitimistes ne parviendraient pas même à nous inquiéter et à suspendre depuis tantôt deux ans la prospérité du pays.

Encore ces inquiétudes sont-elles à leur terme, et les capitalistes y deviennent inaccessibles. Ce matin, le *Journal des Débats* annonçait l'arrivée du général Clouet dans le voisinage du Mans, à la tête de cinq cents hommes ; ce soir la rente hausse, et, pour un emprunt de 40 millions, il se présente 120 millions de souscriptions. (*Le Temps.*)

VIE D'HOFFMANN.

FRAGMENT INÉDIT.

(*Fin.*)

Hoffmann a beaucoup dans ses écrits parlé de son oncle le conseiller. C'était un homme exact, dont l'esprit d'ordre et d'arrangement pesait cruellement sur celui de ce pauvre enfant déjà si bizarrement artiste ; un vieux conseiller de justice qui, après tout n'était pas trop ennemi des arts et de l'imagination, mais pensait, comme tant d'autres, que ces choses là sont fort bonnes pour se délasser après dîner, et qu'un homme sensé leur doit quelques momens agréables et, qu'il a recours à l'heure de ses digestions. La vie d'Hoffmann fut ainsi réglée par cet homme ; tant d'heures pour le sommeil, tant d'autres pour le repas et la promenade, puis la lecture, et enfin à la musique quelques minutes qui lui étaient comptées, après lesquelles revenaient inévitablement sommeil, promenade et repas. Hoffmann n'a jamais oublié cette façon d'aimer et de sentir les arts. Jamais depuis il n'a laissé échapper l'occasion de poursuivre de sa haine les demi-artistes, les esprits froids qui déshonorent les arts en les accommodant à leurs idées bourgeoises. Dans tous ses contes, vous retrouverez de ces figures de conseiller de justice qui battent la mesure avec leur canne, de ces gens qui font, comme il le dit, un si damnable usage de l'art le plus divin, et qui ne croient pas plus à l'harmonie qu'à l'immortalité de l'âme. Hoffmann a une horreur profonde pour ces gens là ! Il les hait ainsi que les dévots exaltés haïssent les schismatiques, comme des êtres qui leur dérobent une partie de leurs croyances et qui les tournent contre la loi.

Ajoutez que Hoffmann vivait entièrement sous la domination de cet honnête bourgeois, et vous aurez l'explication de ses fureurs. Il avait à peine douze ans qu'il s'était fait le Dangeau de cet obscur despote ; Dangeau irrité contre le maître, notant, observant tout, non pas dans un esprit d'admiration minutieuse, mais par haine. Historien froissé par son sujet, Comines de collége, enfermé avec son tyran, le jouait en face et ne lui adressant jamais une parole sans une arrière pensée dédaigneuse ou maligne. Et après tout, cependant, ce bonhomme était rempli des meilleures intentions, et il eût parfaitement élevé tout autre enfant d'un esprit plus calme et moins arrêté. Mais en jetant un tel enfant sous sa férule, le sort avait joué un singulier tour, à un pauvre conseiller. Aussi Hoffmann traita son vieux parent comme il traitait son clavecin gothique, dont il ébranlait toute la machine pour le forcer à rendre des sons harmonieux que le pauvre piano ne renferma jamais. L'instrument finit par rester muet ; mais il n'en fut pas ainsi du vieil oncle. Hoffmann eut souvent de terribles punitions à souffrir, et le conseiller finit par le traiter avec une rigueur dont le souvenir nous a valu de bien bonnes pages dans les contes fantastiques. Je citerai entre autres le délicieux récit de ses premiers essais de composition dans le conte qu'il a intitulé *le Chat*, et que j'ai traduit je ne sais pourquoi, sous le titre de *la Vie d'Artiste*.

Vous connaissez certainement le grand oncle d'Hoffmann, vous qui avez lu ses contes. Il est impossible que vous ayez oublié ce vieux conseiller de justice qui, à soixante-dix ans, parcourait encore les châteaux de la Prusse, où il remplissait avec tant de verdeur et de dignité ses fonctions de justicier. Véritable type des anciens temps, héros d'autrefois, en pantoufles et en robe de chambre, comme le nommait un spirituel auteur allemand. C'est dans un de ces voyages où le grand oncle emmena le jeune Hoffmann pour l'assister en qualité de secrétaire, que celui-ci vit le fameux château des comtes Roderich sur les bords de la Baltique, et qu'il connut cette baronne Séraphine dont il nous a laissé un si délicieux portrait. Si délicieux vraiment, que je penche à croire que Hoffmann n'a jamais vu cette Séraphine, et que jamais il n'exista de château de Remboug ni de barons de Roderich sur les bords de la Baltique. Ce fut un divin rêve, le rêve d'une âme de dix-huit ans, la plus belle des inspirations d'Hoffmann, que cette image ; mais ce fut certainement un rêve.

Sans doute Hoffmann alla, vers 1793, comme il le conte, visiter, avec son vieil oncle, un majorat de la Prusse, et l'aider à mettre en ordre les affaires du domaine. Sans doute aussi il y trouva de curieuses constructions gothiques, des arabesques dorées, des portraits blafards et des peintures fantasques, des murs écroulés, des vieux serviteurs non moins ruinés, blanchis au service des maîtres, pleins de respect pour l'antiquité de leur race, et bercés de contes terribles sur la filiation et leur origine. Toutes ces choses se trouvent en abondance au fond de l'Allemagne ; et les loups affamés dans les bois, les chasses au milieu des neiges, les bruyans repas des chasseurs, les orgies de la noblesse du Nord, ne durent pas non plus manquer au jeune écolier sorti pour la première fois du calme étudié de sa ville bourgeoise et de sa silencieuse famille. Mais cette créature du ciel tombée au milieu de ces loups, de ces chasseurs et de ces loups, que le jeune Hoffmann tira de ses sombres rêveries en lui chantant sur un clavecin discord les cantates sacrées de l'abbé Steffani ; cette femme pour laquelle il voulut mourir, qui lui laissa pour tant de souvenir un long baiser ardent et une mèche de cheveux teints de sang, Hoffmann l'a rêvée dans ses nuits de jeunesse. Ce n'est pas là, comme on l'a cru, le premier amour d'Hoffmann. C'est sa première poésie. Il l'a complétée par un admirable portrait de son grand-oncle, qui est bien réel celui là et qui montre quelle profonde observation se joignait à cette imagination facile.

Le respect qu'éprouvait Hoffman pour ce digne parent était en quelque sorte un sentiment transmis. La déférence de la noblesse prussienne et courlandaise pour ce vieillard, son énergie, sa vivacité, avaient fortement saisi Hoffmann et il lui obéissait en tout point ; mais ce qu'il éprouvait pour sa grand'mère était un effet tout physique et tout différent. C'est que, je dois vous dire, pour compléter ce tableau, que toute cette famille était un assemblage de pygmées, grêles, minces, exigus, faibles comme le fut Hoffmann lui-même, tandis que, par une bizarrerie sans égale, la grand'mère était un colosse majestueux, puissant et rubicond, qui dominait tout ce petit peuple, encore plus par sa stature que par son rang d'aïeule et par ses années. Et ce qui ajoutait surtout à l'effort de cette masse, c'était son immobilité éternelle, car la grand'mère était impotente, hors d'état de prendre part au gouvernement intérieur, et se bornait du fond de son immense fauteuil à passer quelquefois sa main sous le menton du vieux et grave conseiller de justice, qu'elle traitait comme un enfant, et qu'elle ne désignait jamais que sous le diminutif de *Ottchen* ou le petit Otto.

Voilà sous quelles bizarres impressions vécut Hoffmann dès l'enfance. (*Le Temps.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Nashville, Rathbone, N York, Foster&Hutton
Navire Cassander, Davenport, Havre, L. H. Gale.
Brick Rufus, Jordan, Boston, L. H. Gale.
Brick Wm. Osborn, McManus, Cowes, Harrod & Quarles.
Goel. Lafayette, Rognon, Franklin, capitaine.
Navire Grecian, Eldridge, Liverpool, Lincoln & Green.
Brick Rolla, Dunton, Boston, Wm. G. Hewes.

ARRIVÉS, *hier.*

Bateau de remorque Grampus, ayant mis en mer les navires Russell et Consbrook—il a amené dans le port les goëls. Santa-Anna et Anice. Il n'y avait rien de nouveau en dehors ni en rivière.

Goel. Anice, de Rio-Grande.
Goel. Tampico, Rud, de Vera-Cruz.

MEMORANDA.

Expédié du Havre pour ce port, 31 mai, le Salem.
Arrivé d'ici au Havre, 31 mai, le Woodbury.

☞ Le navire paquebot NASHVILLE, Capt. RATHBONE, pour New-York, partira de la Levée cet après midi, 24 du courant, à 5 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord. 24 juillet.

SACHETS MOSCOVITES.

Préservatif du Choléra-Morbus.

DEPUIS nombre d'années la médecine moderne avait rayé de sa thérapeutique le genre de médicamens appelés Sachets, qui chez les anciens étaient considérés comme les plus puissants préservatifs d'une infinité de maladies, sans ajouter une confiance aveugle aux qualités merveilleuses que leur attribuaient leurs devanciers. Les médecins de nos jours n'ont pas cru devoir négliger de recourir à ce moyen, comme préservatif de la cruelle maladie qui vient de ravager l'Europe et qui déjà a fait sentir sa funeste influence sur plusieurs points de notre continent. Parmi les préparations de ce genre qui ont obtenu le plus de succès en Europe, on doit citer les Sachets Moscovites, du célèbre docteur Birduwenskoff.

Aussi crois-je me rendre agréable à mes concitoyens en les informant que je viens de recevoir une petite quantité de ces sachets, je regrette de n'avoir pas reçu en même temps la formule de leurs préparation, qui m'eût mis à même d'en fournir à tous ceux qui sentiront la nécessité de se pourvoir de ce précieux médicament. Cependant, autant qu'une analyse d'indication puisse permettre d'en juger, ils semblent être composés de champhre, de safran, d'huile de genièvre et de quelques autres substances végétales que l'état actuel de la science ne permet pas d'apprécier.

L. GAMOTIS, Pharmacien Chimiste, Rue du Camp, No. 39.

N. B. Pour la commodité des habitans de la partie inférieure de la ville, j'ai placé un dépôt de Sachets Moscovites, chez M. A. Delpeuch, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 26 juillet.

HOTEL ET CAFE DE L'UNION.

LES soussignés ont l'honneur d'avertir leurs amis et le public, que cet établissement a été ouvert Lundi dernier, 23 juillet. Ils n'ont rien épargné pour rendre agréable tout ce qui concerne un établissement de ce genre. La table d'hôte y est servie tous les jours à trois heures. L'on y trouvera des glaces, des sorbets, et surtout du punch à la romaine les Jeudis et les Dimanches, ainsi que du chocolat, du café et du bouillon, aux heures convenables.

La localité de la maison ne laisse rien à désirer pour les gens d'affaires ; elle est située rue Condé, vis-à-vis celle Madison. On y parle la langue espagnole.

26 juillet—4 FUENTES & CO.

FONDA Y CAFÉ DE LA UNION.

LOS abajo firmados tienen el honor de avisar al público y á sus amigos, que dicho establecimiento se ha abierto el lunes 23 del corriente julio, sin haber omitido nada de cuanto puede hacer grato á un establecimiento de su clase. La mesa de la anunciada fonda será servida diariamente, á las tres de la tarde. Encontrarás en ella helados, y sobre todo, punche á la romana, los jueves y domingos, como igualmente chocolate, café, y caldo, á las horas oportunas.

El local de la casa no deja nada que apetecer para las personas de negocios, pues que se halla situada en la calle de Condé, frente de la de Madison ; se habla allí la lengua española.

26 de julio FUENTES y COMP.

AVIS.—Le soussigné devant s'absenter incessamment pour quelques mois, prévient les personnes qui lui doivent de payer sans délai, et celles auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes ; il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et il fera tous ses efforts pour en mériter la continuation ; il aura constamment un superbe assortiment de Bijouterie, montres, pendules, Pots à fleurs et articles de goût.

M. L. Vignaud sera chargé de son Magasin et de la réparation de montres, pendules, &c. &c. et M. J. A. Durel, de sa procuration. LOUIS MUH.

26 juil—5 Rue de Chartres, No. 115.

100 BARILS Farine de Maïs séchée au four, en débarquement, et à vendre par

26 juillet STETSON & AVERY.

PORC—100 barils porc, mess et prime, à vendre par

26 juillet STETSON & AVERY.

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION ! !

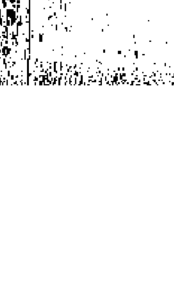

La compagnie prendra les armes dimanche, 5 août, à 5 heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, tenue d'été.

Par ordre du capitaine, JN. BOZANT, sergent-major.

26 juillet.

LE soussigné prévient ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir son établissement dans la rue de Chartres, No. 154, vis-à-vis Mme. Fox. Il aura constamment un assortiment de MARCHANDISES du meilleur goût, et fera tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'employer.

10 juillet—15 E. FAUCHET.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI,

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur CINCINNATIAN, capit. PERRY, partira dimanche, 22 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

21 juillet STETSON & AVERY.

POUR TAMPICO.

La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine HARPER, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BENJAMIN BOOTH & CO.

26 juillet—4 rue Bienville No. 47.

POUR BRASSOS, *Rio Grande.*

(Passage seulement.)—La belle goëlette fine voilière PREVOYANTE, cap. W. Wilson, a tout son chargement engagé et allant à bord partira Jeudi. Pour passage, s'adresser à bord, ou à

CLAPIER & MICOUD.

26 juil—2 Au coin des rues de Chartres et St.-Pierre.

POUR SOTO LA MARINA,

La goëlette OSCAR, capitaine DUPRÉ, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira dans le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti. 24 juillet—☞

POUR NEW-YORK, (partant le 25,)

(*Paquebot de la ligne de la Louisiane et de N. York*)

Le beau navire neuf, NASHVILLE, capitaine RATHBONE, est maintenant en chargement, et partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à FOSTER & HUTTON,

10 juillet rue du Canal, No. 77.

$25 DE RÉCOMPENSE.

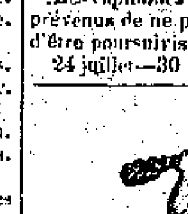

SERONT données pour l'arrestation du nègre nommé BASILE, congo de nation, parlant français, il est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, mesure française, teint noir, figure plate, il lui manque quelques dents. Le dit nègre est parti marron de chez le soussigné dans le courant d'avril dernier, il est très connu comme marchand de légumes à la halle. On dit l'avoir vu faire des voyages d'ici à l'autre bord du lac.

26 juillet—3 G. MORIERE FAZENDE.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de la pirogue du soussigné, dans la matinée du 10 de mai, le nègre nommé THOMAS, natif de Charleston, âgé de 17 ans, taille d'environ 5 pieds ; bouche très-taillante ; il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de colette grise. Il est facile de constater l'identité du dit nègre à cause d'une tâche blanche qu'il a sur la verge et qui provient d'une brûlure. Ce nègre à la figure allongée, de grosses lèvres, et parle anglais et français.

La récompense susdite sera donnée à quiconque livrera le dit nègre à l'une des geoles de l'Etat, ou au propriétaire soussigné, chez M. Larose.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

24 juillet—30 PIERRE LE BORGNE.

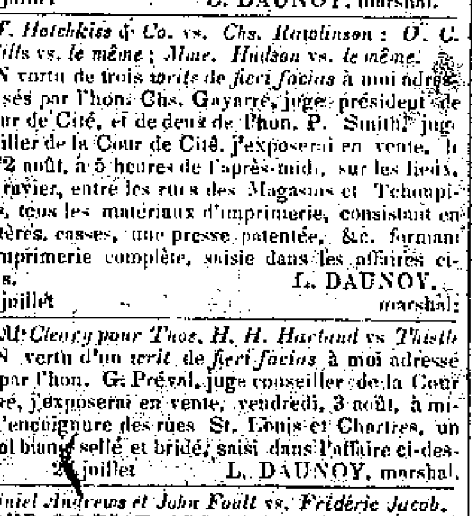

CATHOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.—Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment à vendre le VÉRITABLE CATHOLICON de W. W. POTTER, *seul propriétaire.*

DUCONGE & PEYCHAUD,

24 juillet seuls agents en cette ville.

P. Roman vs. J. B. Juneau ; Wm. Tibbets vs. le même.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'h. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 6 août, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un Cabriolet, saisi dans l'affaire ci-dessus.

26 juillet L. DAUNOY, marshal.

La Compagnie de la Banque et du Canal de la Nlle. Orléans vs. Jacob Hart.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 3 août, à midi, à 5 heures, sur les lieux, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, une quantité de Chaudières à sucre, saisies dans l'affaire ci-dessus.

24 juillet L. DAUNOY, marshal.

G. W. Hotchkiss & Co. vs. Chs. Rawlinson ; O. C. Mills vs. le même ; Mme. Hudson vs. le même.

EN vertu de trois *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, et de deux de l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le jeudi 2 août, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue Gravier, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, tous les matériaux d'imprimerie, consistant en caractères, casses, une presse patentée, &c. formant une imprimerie complète, saisie dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,

24 juillet marshal.

John McCleary pour Thos. H. H. Harland vs Thistle

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 3 août, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval blanc sellé et bridé, saisi dans l'affaire ci-dessus.

24 juillet L. DAUNOY, marshal.

Daniel Andrews et John Foult vs. Frédéric Jacob.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé, j'exposerai en vente, jeudi, 23 août prochain, à une heure de l'après-midi, au magasin de M. Manuel Borgues, encoignure des rues Jackson et de la Levée, faubourg Lafayette, deux Lots de Terre, mesurant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française. Ces mêmes lots sont désignés par les Nos. 9 et 10, dans l'Ilet No. 10, du faubourg Lafayette. Le No. 9, formant l'encoignure des rues Jackson et Jersey, et le No. 10, joignant le No. 9, faisant face à la rue Jackson—saisi dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse Jefferson, 28 juillet 1832.

24 juillet J. CHARBONNET, shérif.

AVIS.—Les personnes qui doivent à la succession de feu Jean Mercier, ou qui auraient des réclamations à faire, sont invitées à s'adresser à Mr. J. J. Mercier, chargé de procuration des héritiers.

21 juillet—3

AVIS.—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Joseph Oudin, sont prévenues d'avoir à les présenter dans le terme prescrit par la loi, et ceux qui doivent d'avoir à payer immédiatement.

MANIS JACOBS,

21 juillet—3. curateur.

AVIS.—J. Sévegnes prévient le public que plusieurs billets portant une fausse signature, ont été répandus sur la Place ; les dits billets portent les noms de Jacques Sévegne. Il prie les personnes à qui ils seraient présentés de les retenir et de ne pas les payer. 21 juillet—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Les soussignés ont transporté leur magasin du No. 118 au No. 7, rue des Champs Elysées, où ils offrent à vendre, à des prix modérés, une quantité de Foin, Chaux, Maïs, Graisse &c.

21 juillet—3 BARAU, FERIET & Co.

TOILE D'EMBALLAGE.—200 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, récemment reçues, à vendre par

21 juillet SAM. CABELL.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui arrêtera et ramènera au soussigné, ou à la geole, la négresse congo, nommée JEANNETON ; elle a la figure taillée à la façon de son pays, et est âgée d'environ 40 ans, taille de 4 pieds et demi. Elle portait une robe de cotonnade galpée ou une autre à petites rayures bleues et blanches ; cette esclave parle français et anglais, et un peu espagnol ; elle est depuis long-temps dans le pays, et appartenait ci-devant à M. Roffignac ; elle est connue de beaucoup de nègres et négresses, qui pourront donner des renseignemens sur elle.

21 juillet—3 E. ANDRÉ.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, rendu le 6 avril dernier, il sera vendu le lundi 27 août prochain, et les jours suivans, à midi, à la bourse de Hewlett,

200 TERRAINS, OU ENVIRON,

situés au faubourg Montreuil, près de cette ville, et appartenant pour un cinquième indivis à la succession de feu Théodule Montreuil.

Conditions : Les terrains à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Un plan des terrains à vendre sera exposé à la bourse, quelques jours avant l'encan. Les actes de vente seront passés par O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 juil—4, 1ps.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 4 août, il sera vendu à 5 heures, au coin des rues de la Commune et St. Charles, en face de la presse à coton de M. Hart, en vertu d'un ordre de la Cour de District, pour le premier district judiciaire, lancé dans l'affaire de S. F. Knox contre ses créanciers et les créanciers de Knox & Burt, les articles suivans, appartenant à la dite faillite, savoir :

13 chevaux, 2 drays et leurs harnois, 1 charrette, 8 roul-aux cordes, 7000 bouts de corde, 1 selle, 1 bride et 1 martingale, 1 brouette, 3 damejeannes et les appareils d'écurie. Conditions : comptant. 24 juil

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu, samedi, 28 du courant, à midi, à la Bourse,

L'esclave HANNAH, de 25 ans, bonne servante, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bien disposée ; elle est dans le pays depuis 4 ans, et est garantie.

Conditions : comptant. 24 juillet

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, jeudi, 26 juillet, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, un Fond de CABARET à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, Nos. 104 et 90.

Conditions : comptant. 21 juillet—3

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu en un seul lot à la Bourse de Hewlet en cette ville, mardi, 7 août 1832, à midi, 56 milliers de briques livrables sur la briqueterie de M. Sabine Derbigny, rive droite du Fleuve, à une lieue environ de la ville.

Conditions : Un billet avec endossement à satisfaction, payable à quatre mois. 21 juillet—4

PAR ISAAC L. McCOY.

JEUDI 26 courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 46, rue de la Levée, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, lancé dans l'affaire de W. G. Courtenay contre ses créanciers et les créanciers de Bryden & Courtenay et de W. G. Courtenay & Co., tout le *FOND DE COMESTIBLES* cédé par les dits insolvables, et le BAIL non expiré du magasin No. 46, rue de la Levée, occupé par les dits insolvables.

Conditions : comptant. 14 juillet

PAR J. DOMINGON.

IL sera vendu, mardi 31 courant, à midi, à la Bourse, un TERRAIN, No. 81, de 30 pieds de face sur 120 de profondeur ; situé rue Craps entre Bagatelle et Union, faubourg Marigny. Il y a sur le dit terrain, une petite maison logeable de quatre appartemens, et plusieurs arbres fruitiers. Conditions à la vente.

12 juillet—3

LE soussigné offre ses services au public, pour la recherche et l'examen des titres de propriétés. L'établissement de la Banque de l'Union, ainsi que des diverses autres Banques et Compagnies incorporées de cet Etat, qui prêtent sur hypothèque, exigeant le plus grand soin et un travail minutieux et fatiguant de la part de ceux qui sont en relations d'affaires avec ces institutions, et le plus grand ordre dans la filiation et la classification de leurs titres, le soussigné ose espérer que par son zèle et par l'habitude qu'il a de ce genre d'affaires, il méritera la confiance de ceux qui voudront l'employer. On le trouvera au bureau de l'*Abeille*.

24 juillet—6 CHARLES BAYON.

AVIS.—Attendu que les héritiers de Jean Mercier se sont adressés à moi pour la levée de deux hypothèques speciales ; la première pour la somme de quarante-mille piastres, donnée par le dit feu Jean Mercier, comme Annotateur des Hypothèques, le 5me. jour de mai 1830, pardevant Louis Feraud, notaire public, sur un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant soixante pieds de face sur cent soixante-dix de profondeur ; et la seconde, de la somme de quarante mille piastres, donnée le 7me. jour de janvier 1832, pardevant le dit notaire, et sur le lot de terre ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre vingt dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques spéciales ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

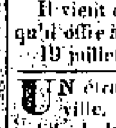

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle. Orléans, le 20ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats Unis. A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur:

THOS. F. McCALEB. Sec. d'Etat. 24 juillet—30

A VENDRE.

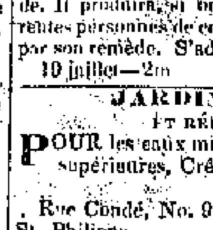

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en cannes et plus de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans ; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines ; 24 bêtes à cornes ; de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation ; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le 2 février suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Mssrs. Lazardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

VACHES LAITIERES A VENDRE.

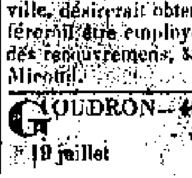

Une jeune et excellente VACHE laitière du nord, acclimatée. S'adresser à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Suzette. 24 juillet—2

A LOUER.—On offre à louer cette PARTIE DE BATTURE d'environ deux arpents de face, située de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis cette ville, et qui se trouve entre le chantier de construction de M. Richard Salter et celui de M. Byrne. S'adresser rue Royale, No. 215. 14 juillet—6

LE public est prevenu qu'à dater de ce jour, les dettes que pourrait contracter M. Baptiste Dubois, au nom de la soussignée, ne seront point payées par elle. HENRIETTE BOUCHARDREAU,

19 juillet—3 encoignure Ste. Anne et Remparts.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

JOSEPH AICARD, marchand de faïence et de verrerie, a transporté son magasin de la rue Ste. Anne, à la rue Toulouse, No. 10, vis-à-vis le magasin de MM. Peyroux et Ricarde.

Il vient de recevoir une grande quantité de Faïence, qu'il offre à un prix très-modéré.

19 juillet—3

UN étranger arrivé depuis quelques temps dans cette ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a en sa possession un REMEDE très efficace pour guérir le RHUMATISME, qu'il vend à un prix très modéré.

Il invite les personnes que cela peut concerner, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, si on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui déjà ont été guéries par son remède. S'adresser rue St. Pierre, No. 158.

19 juillet—2m

JARDIN LOUISIANAIS,

ET RÉUNION DES DAMES.

POUR les eaux minérales de soda, &c., Limonades supérieures, Crême à la Glace, chez

EVERRETTE & CO.

Rue Condé, No. 93, entre les rues des Ursulines et St. Philippe.

N. B. L'établissement est ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 7 juillet ☞

AVIS.—Un jeune homme qui parle les langues française et anglaise, arrivé depuis peu en cette ville, désirerait obtenir une place de commis. Il préférerait être employé pour les affaires du dehors, faire des recouvremens, &c. S'adresser à MM. Clapier & Micoud. 14 juillet—☞

GOUDRON—400 barillets Goudron, à vendre par MEDELICE THOMAS,

19 juillet rue de la Levée, No. 77.